



**FNASCE**  
couleur passion

# **Carnet du raideur**

## **(règlement)**

### **du Raid Cyclo**

### **« Sécurité routière, développement durable et accessibilité handicap »**

---

**Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

Arche Sud – 92055 La Défense cedex

**Tél. : 01 40 81 32 88 – Fax : 01 40 81 32 89 – Courriel : fnasce@i-carre.net – Site : www.fnasce.org**

*Association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.*

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

---

### Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du raid cyclo, avec pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement de l'épreuve.

Il est constitué :

- de la présidente de la FNASCE,
- du responsable fédéral de la partie sportive,
- des membres de l'équipe d'encadrement de la FNASCE,
- des capitaines de route désignés avant le départ de chaque relais,
- du motard-arbitre.

### Participants

La manifestation est réservée en priorité aux associations placées sous l'égide de la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide. Toutefois dans le cadre de l'ouverture, une association du service public est autorisée à prendre part à l'épreuve ainsi que les cyclistes des organismes partenaires de la FNASCE dans les conditions précisées dans les modalités d'inscription. Sont admis à participer :

- les adhérents majeurs des associations affiliées à la fédération (FNASCE),
- le conjoint d'un adhérent membre actif d'une ASCE,
- les enfants majeurs d'un adhérent actif ou de son conjoint sans limite d'âge,
- les membres des organismes partenaires de la FNASCE, leur nombre peut être limité, la priorité étant donnée aux adhérents des ASCE.

### Inscription

Le nombre maximum de cyclistes est fixé à 150. Le nombre de cyclistes par ASCE n'est pas réglementé. Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FNASCE et par courrier.

La fiche récapitulative d'inscription imprimée et signée par le président est envoyée à la FNASCE par courrier accompagnée du chèque. En cas de dépassement du nombre maximal de cyclistes, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée du dossier complet, le cachet de la poste faisant foi.

**NB :** Le dossier complet comporte la copie de la fiche d'inscription signée par le président et le chèque libellé à l'ordre de la FNASCE.

### Annulation

En cas d'annulation de son inscription, la FNASCE remboursera le désistement d'une équipe selon le calendrier ci-après :

- avant le 28 février 2015 : 90 % du montant de l'inscription
- entre le 1er mars et le 31 mars 2015 : 50 % du montant de l'inscription
- entre le 1er avril et le 30 avril 2015 : 25 % du montant de l'inscription
- à compter du 1er mai 2015 : aucun remboursement quel que soit le motif de l'annulation, y compris en cas de force majeure.

### Accueil

L'accueil des cyclistes se fera le samedi de 14 h 30 à 17 h 00 au Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne (CESB), situé à Dinard. Les véhicules des raiders seront stationnés toute la semaine sur un parking fermé du CESB.

### Contrôle

Chaque ASCE participante doit fournir la fiche récapitulative signée par le président d'appartenance, sous sa seule responsabilité, accompagnée des pièces justificatives (certificat médical ou licence, et carte d'adhérent). L'absence de l'une de ces pièces peut être une cause d'interdiction de participer à l'épreuve. Un contrôle obligatoire sera effectué lors de l'arrivée.

Chaque participant devra présenter :

- la carte d'adhésion à l'ASCE signée et la photo collée (seule la carte d'adhésion éditée par le logiciel « Angela » est acceptée) ;
- une pièce d'identité ;
- le certificat médical ou une licence FFC ou FFCT ;
- la fiche sanitaire sous enveloppe cachetée au nom du cycliste.

---

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

---

### Assurances

Tous les participants au raid sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident. Le montant des indemnités est indiqué sur la notice d'information jointe à la carte d'adhérent. Le participant a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire s'il juge les garanties et leurs montants insuffisants.

La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association).

Les vélos ou tout objet appartenant aux cyclistes ne sont pas assurés par le contrat fédéral. Il leur appartient de souscrire une assurance spécifique, notamment pour leurs vélos.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de la FNASCE doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du raid, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association. En cas d'accident, la victime devra faire la déclaration selon la procédure indiquée sur le site de la FNASCE (rubrique assurance).

Les cyclistes bénéficient d'une assurance rapatriement souscrite par la FNASCE.

### Droit d'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous formes de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé.

Tout participant au raid cyclo qui ne souhaite pas que son image soit utilisée par l'organisateur devra le faire savoir par écrit au moment de son inscription.

### Soins Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels.

---

## DÉROULEMENT DU RAID

---

### Livre de route

Un livre de route avec les renseignements pratiques, l'itinéraire, les difficultés particulières, les horaires de passage sera remis à chaque responsable d'ASCE et sera disponible sur le site fédéral. Un fléchage de l'itinéraire est assuré par l'organisation la veille de chaque étape, ce fléchage est de couleur jaune avec la mention « raid cyclo sécurité routière » et le logo fédéral. Chaque étape est prévue en deux relais.

## Transferts entre les villes étapes

Concernant les cyclistes : Lors des transferts entre les villages vacances, les cyclistes qui ne prennent pas part à ce relais seront véhiculés dans un bus mis à disposition par l'organisation.

Concernant les vélos : Leur vélo sera transporté par l'organisation sur des remorques. Chaque cycliste devra lui-même installer son vélo sur la remorque.

## Composition de l'encadrement

L'encadrement du peloton est organisé de la manière suivante :

### À l'avant du peloton :

- un véhicule « ouvreur » de l'itinéraire chargé de la sécurité avancée,
- un véhicule « sécurité » avec au moins trois motards de la FNASCE accompagnés de signaleurs et de quatre motards privés. Ils sont chargés du contrôle permanent des bonnes conditions de circulation avant, pendant et après le passage de l'ensemble du dispositif,
- un véhicule « direction » chargé du contrôle et régulation du peloton.

### À l'arrière du peloton :

- un véhicule « médecin » et une ambulance chargés de l'assistance médicale,
- un véhicule chargé d'une assistance de réparation mécanique vélo,
- un véhicule minibus chargé du transport des abandons,
- un véhicule balai.

Tous ces véhicules sont identifiés par le logo fédéral et « raid cyclo Sécurité routière » et sont reliés entre eux par radio. L'organisation pourra être renforcée suivant les départements ou agglomérations par les motards de la gendarmerie, la police nationale ou la police municipale.

## Assistance médicale

Le véhicule médecin et le véhicule ambulance sont reliés par radio avec l'ensemble de l'organisation et par téléphones mobiles avec les établissements hospitaliers le long de l'itinéraire. Sur avis médical, l'organisation pourra contraindre un raideur dont l'état physique le nécessiterait à l'arrêt et à sa prise en charge par la voiture balai.

Les soins sportifs pourront être dispensés pour chaque relais pendant trente minutes et jusqu'à quinze minutes avant le départ puis pendant trente minutes à l'arrivée, en dehors de ces horaires seuls les cas d'urgence seront traités par l'infirmier.

---

## RÈGLEMENT

---

### Condition physique requise

L'entraînement nécessaire pour participer au raid est estimé à 2 000 km dans l'année du raid.

### Dossards et tenue

Les dossards seront remis à chaque responsable d'ASCE présent après le contrôle des pièces obligatoires. Chaque cycliste devra impérativement apposer le dossard sur son dos de manière à ce qu'il soit visible pendant toute la durée de l'épreuve.

### Le motard-arbitre

Le motard arbitre relève tout manquement aux présentes règles, effectue un comptage après le départ et assure la liaison avec le capitaine de route. Après le relevé du dossard et avis du comité d'organisation, le motard arbitre dispose de la faculté d'user de l'exclusion temporaire sur un relais en cours. En cas de faute grave, le raideur fautif sera convoqué à l'arrivée de l'étape et pourra être exclu du raid. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE.

## Ravitaillement

Pendant chaque relais, le raideur devra s'assurer de son ravitaillement en eau (deux bidons) et aliments énergétiques.

## Capitaine de route

Au départ de chaque relais, un capitaine de route (maillot jaune FNASCE) est désigné par le comité d'organisation. Ses missions consistent à :

- respecter et faire respecter la moyenne établie dans le livre de route ;
- réguler l'allure du peloton suivant les difficultés ;
- respecter et faire respecter la distance de vingt-cinq mètres minimum entre le véhicule de direction et le peloton ;
- représenter l'ensemble des raideurs et faire remonter toutes demandes auprès de l'organisation ;
- assister au briefing du départ de chaque relais et au débriefing, le soir, à l'arrivée de chaque étape ;

Le capitaine de route est le seul raideur autorisé à venir à la hauteur du véhicule peloton sur demande de l'organisation ou à son initiative pour signaler tout incident et réclamations éventuelles, à faire stopper le peloton en cas d'absence prolongée d'un véhicule de protection. Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe d'encadrement « sécurité » et plus particulièrement du motard arbitre.

## Équipement et matériels

Chaque participant devra avoir un vélo en parfait état de fonctionnement, tous les organes de sécurité (freins, pédales, roues, pneus et éclairage de nuit, etc.) pourront être vérifiés par l'organisation avant chaque relais.

### Vélos autorisés :

- les vélos de type « course » ou « demi-course » (roues de 650 ou 700),
- les vélos spécialement conçus pour les personnes handicapées (tandems),
- les vélos à assistance électrique dès lors qu'ils ont l'autonomie suffisante pour parcourir les distances des relais

### Matériels :

Chaque raideur devra avoir le nécessaire de réparation (rustines, chambres à air, petit outillage, etc.). Il devra prévoir des tenues adaptées en fonction du temps (coupe-vent, notamment) et prévoir des crèmes de protection solaire.

## Port du casque

Le port d'un casque homologué avec une coque rigide est obligatoire pour tous les participants.

## Inscription chaque relais

Chaque cycliste souhaitant participer au relais doit s'inscrire auprès du véhicule de direction du peloton. Le nombre maximal de raideurs par relais sera modulé selon l'itinéraire et en tout état de cause ne dépassera pas quatre-vingt-dix neuf.

Chaque raideur doit avoir son dossard correctement fixé et parfaitement visible, aucun changement n'est autorisé en cours de relais. Tout raideur non inscrit et présent sur un relais sera invité par le motard arbitre à monter dans le véhicule balai.

## Code de la route

L'épreuve se déroulant sur route ouverte à la circulation, l'équipe d'organisation et les participants devront respecter impérativement le code de la route. Les conditions de circulation et les règles particulières à chaque étape seront exposées par l'organisation lors d'un briefing général chaque soir de veille d'étape.

Aucune circulation ne sera effectuée par temps de brouillard ou de pluie intense. En cas de force majeure, l'organisation pourra décider d'un arrêt temporaire ou de la neutralisation d'une partie de l'itinéraire en raison des conditions climatiques.

En cas d'accident, de chute individuelle ou collective, le véhicule peloton informera d'un arrêt obligatoire et sous contrôle du véhicule sécurité et des motards, l'ensemble du peloton sera regroupé et stationné à l'endroit sécurisé le plus proche, les raideurs devront se conformer aux directives de l'organisation.

### **Règles de bonne conduite respecter**

Pendant les relais et pour la sécurité collective, les raideurs devront appliquer les règles suivantes :

- usage du portable interdit
- respect des consignes de sécurité et d'allure imposée par le capitaine de route et la voiture de direction
- Interdiction de dépasser le capitaine de route et la voiture de direction
- dépassement de l'axe médian interdit
- respect des directives de sécurité
- obligation de doubler les véhicules par la gauche sans dépasser l'axe médian
- l'arrêt « pipi » est interdit les dix premiers et dix derniers kilomètres du relais. Entre cet intervalle, le raideur devra obligatoirement s'arrêter sur le côté droit de la chaussée.

### **Entraînement**

Les entraînements personnels en même temps et sur le même parcours du relais emprunté par le raid sont interdits, les raideurs non inscrits au départ du relais ne peuvent en aucune façon rejoindre le peloton à quelque endroit du tracé que ce soit.

### **Mesures disciplinaires**

Sera exclu du raid tout raideur qui :

- double le véhicule « direction- peloton »,
- qui effectue seul un relais en dehors de l'organisation,
- qui aura un comportement antisportif et/ou dangereux.

Pourra être exclue l'ASCE entière dont l'un des participants aura gêné le bon déroulement du raid cyclo ou provoqué une gêne aux usagers de la route

---

## **ACCEPTATION DE LA TOTALITÉ DES DISPOSITIONS CONTENUS DANS CE DOCUMENT**

Par le simple fait de son inscription, toute personne participant au raid cyclo accepte sans restriction les conditions générales et le règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.